

## 4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

### Action 4.2.b. Développer/renforcer les services de mobilité

<p><b><u>Description de l'action</u></b></p> <p>Développer/renforcer les services de mobilité</p>	<p><b><u>Action(s) liée(s)</u></b></p> <p>3.3. Renforcer et éventuellement développer l'offre de TP</p>
<p><b><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></b></p> <p>Développer les solutions de mobilité en vue d'encourager à l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture (individuelle)</p>	<p><b><u>Acteur(s) concerné(s)</u></b></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie, partenaires privés (aires de covoiturage), Taxistop (Centrale des Moins Mobiles)</p>
<p><b><u>Lieu(x) concerné(s)</u></b></p> <p>/</p>	<p><b><u>Budget (estimation)</u></b></p> <p>Le budget dépendra du service qui sera éventuellement développé.</p>
<p><b><u>Degré de priorité et période de mise en oeuvre</u></b></p> <p>Priorité 1 / action à court terme (<math>\leq</math> 3 ans) :</p> <p>Développement taxi social ou CMM, aires de covoiturage, services spécifiques pour les déplacements entre SDA et VLV</p> <p>Priorité 2 / action à court-moyen termes (&lt; 5 ans) : mise à disposition des véhicules communaux, bornes de recharge électrique</p>	<p><b><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres Commune</li> <li>- Service Public de Wallonie</li> </ul>

## 4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

### Action 4.2.b. Développer les services de mobilité

#### Description concrète de l'action

#### **Développement du service de taxi social ou mise en place d'une Centrale des Moins Mobiles**

En fonction des tenants et aboutissants de l'adhésion à la Centrale Locale de Mobilité et des services qui y seraient mis à disposition, la Commune étudiera la possibilité de développer son service de taxi social ou de mettre en place une centrale des Moins Mobiles. L'objectif étant d'élargir l'étendue du service, de sorte à permettre notamment des déplacements en soirée et le week-end, ainsi que pour un nombre de motifs plus conséquent.

#### **Qu'est-ce qu'une Centrale des Moins Mobiles ?**

L'objectif de la Centrale des Moins Mobiles est de faciliter les déplacements des personnes moins mobiles à bas revenus. Ce service est en effet réservé aux personnes qui ne peuvent utiliser d'autres transports (aucun transport en commun à proximité, horaires difficiles, impossibilité d'utiliser le vélo pour ce déplacement, ...). Par ailleurs, le revenu des utilisateurs de la Centrale ne peut excéder deux fois le Revenu d'Intégration Sociale, afin d'éviter de faire concurrence aux services de taxi traditionnels.

Le système se base sur un réseau de chauffeurs bénévoles, disponibles quelques jours ou quelques heures par semaine, qui prennent en charge les déplacements de personnes moins mobiles. Ceux-ci utilisent leur propre voiture et accompagnent la personne moins mobile dans ses déplacements si celle-ci en a besoin. Ils perçoivent une indemnité pour leurs frais de déplacements, celle-ci est calculée sur base des coûts réels d'une voiture. Le montant ne doit pas excéder 0,34€ par kilomètre (sans quoi il ne s'agirait plus de transport bénévole).

La CMM fait le lien entre les utilisateurs et les chauffeurs bénévoles. La centrale dispose d'une réception téléphonique qui permet d'attribuer chaque demande d'un utilisateur à un chauffeur, via un logiciel fourni par Taxisop. C'est également la centrale qui se charge de la gestion administrative (inscriptions, suivi des documents des chauffeurs, etc.).

#### **Les exemples de Beloeil et Frasnes-lez-Anvaing**

Deux communes voisines ont mise en place un tel service, en complément du service de taxi social qu'elles offraient déjà.

A Frasnes-lez-Anvaing, la CMM dispose de 6 chauffeurs et 30 bénéficiaires. Certains chauffeurs effectuent des courses en soirée et le week-end.

## 4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

### Action 4.2.b. Développer les services de mobilité

#### Mise à disposition des véhicules communaux

La Commune pourrait également mettre à disposition de ses citoyens la flotte ou une partie de la flotte de véhicules communaux, à l'image de ce qui se fait dans de nombreuses communes flamandes.



Source : [www.autodelen.net](http://www.autodelen.net)

#### Service spécifique pour les déplacements entre Sart-Dames-Avelines et Villers-la-Ville (et l'Abbaye)

En fonction de la faisabilité de mise en place d'une ligne de bus locale pour connecter Sart-Dames-Avelines au mobipole de Villers-la-Ville (cf. action 3.3.), la mise en place d'une navette spécifique doit être envisagée, éventuellement en complément de celle à entrevoir entre le mobipole et l'Abbaye de Villers-la-Ville. Le cas échéant, ce service doit être développé de sorte à répondre au mieux à la demande durant les périodes clés que sont les heures de pointe du matin et de fin de journée (déplacements domicile-travail et domicile-école) pour les relations entre Sart-Dames-Aveline et le mobipole de Villers-la-Ville.

A cet égard, des réflexions concernant l'extension du Bonvibus sur les territoires de Genappe et Villers-la-Ville – service de transport public existant sur la commune des Bons Villers – sont en cours et devront envisager une potentielle utilisation de ce service pour les liaisons mentionnées. Il pourrait notamment être utilisé le week-end pour les connexions avec l'Abbaye, et en fin (et début) de journée pour les liaisons avec Sart-Dames-Avelines.

A court terme, le covoiturage entre les habitants de Sart-Dames-Avelines doit être facilité, de même que le partage d'un trajet à vélo (ou via d'autres formes de micromobilité) et/ou la mise en place d'un vélo-bus. Cela passera par exemple par l'aménagement d'un point de rassemblement (pour les départs depuis Sart-Dames-Avelines et le mobipole de Villers-la-Ville).

#### Aires de covoiturage

Des espaces de covoiturage seront mis à disposition, en particulier le long des axes routiers structurants (N93, N275, croisement N93/N5). A cet égard des partenariats public-privé pourraient être mis sur pied de sorte à mutualiser les parkings de commerces qui sont sous-exploités la semaine (ex : Colruyt et Dema), de même que celui de l'Abbaye de Villers-la-Ville, ou encore du parking situé rue de Marbais à Sart-Dames-Avelines. A noter que les quelques places de stationnement qui seraient créées au Carrefour des 4 Bras de Baisy-Thy pourraient également servir de P+R.

## 4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

### Action 4.2.b. Développer les services de mobilité

#### Mise à disposition de bornes de recharge électrique

En cohérence avec la Stratégie Régionale de Mobilité, la Commune et/ou la Région développera le réseaux de bornes de recharges électriques sur le territoire communal. Outre sur les parking de la rue de Marbais (= mobipole) et de l'administration communale, ces dispositifs pourraient être déployés au droit des pôles d'échanges principaux (PANG de Tilly, arrêt de bus Baisy-Thy – Quatre Bras amené à disposer d'un parking de covoiturage / P+R, etc.). La SRM préconise que ces bornes de recharges soient alimentées via des unités de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien).

La Commune et/ou la Région prendra utilement connaissance du dossier Cémathèque suivant :

**Cf. SPW (2019), « Bornes de rechargement de véhicules électriques. Quelle stratégie de déploiement ? », Cémathèque n°49**

